Conditions générales d’inscription

Formation « Initiation à la culture hydroponique » – TAHITI HYDROPONIC
En vigueur au 18 octobre 2026

Objet

Les présentes conditions générales s’appliquent à toute inscription à la formation « Initiation à la culture hydroponique » organisée par TAHITI HYDROPONIC. Toute inscription vaut acceptation de ces conditions.

Article 1 – Inscription et réservation

L’inscription dépend des places disponibles. Elle devient définitive après confirmation de TAHITI HYDROPONIC et réception du règlement complet.

Le règlement peut être effectué par carte bancaire, en ligne, par virement, par lien de paiement ou en espèces sur place en boutique.

Un même client peut acheter plusieurs places, au nom d’autres participants. Chaque place est nominative : le nom de chaque participant doit être communiqué lors de la réservation.

Article 2 – Nombre minimum de participants

TAHITI HYDROPONIC se réserve le droit de reporter une session si le minimum de 5 participants inscrits n’est pas atteint. Les participants concernés sont informés du report et une nouvelle date leur est proposée, dans les conditions de l’article 4.

Article 3 – Annulation ou désistement du participant

Toute inscription confirmée engage le participant. En cas de désistement, d’absence ou d’abandon en cours de formation, aucun remboursement n’est accordé, sauf disposition légale impérative contraire.

Le participant peut se faire remplacer par une autre personne, à condition d’en informer TAHITI HYDROPONIC au moins 48 heures avant le début de la formation et d’obtenir sa validation.

Article 4 – Report ou annulation par TAHITI HYDROPONIC

En cas de report à l’initiative de TAHITI HYDROPONIC, l’inscription et le règlement sont transférés à la nouvelle date, sauf refus du participant.

Si le participant ne peut pas assister à cette nouvelle date, une autre session lui est proposée. À défaut de solution convenable, les sommes versées lui sont remboursées.

En cas d’annulation définitive de la formation par TAHITI HYDROPONIC, les sommes versées sont intégralement remboursées.

Article 5 – Déroulement de la formation

TAHITI HYDROPONIC peut adapter l’ordre des modules et les exercices pratiques selon les contraintes techniques, le lieu et les équipements disponibles, sans modifier les objectifs pédagogiques essentiels de la formation.

Article 6 – Responsabilité

La formation est une initiation pédagogique. Les résultats de culture dépendent notamment des conditions environnementales, du matériel utilisé et de l’application des bonnes pratiques enseignées. TAHITI HYDROPONIC ne garantit aucun rendement ni résultat de production déterminé.

Article 7 – Participants mineurs

La formation est ouverte à partir de 12 ans. L'inscription d'un participant de moins de 18 ans est faite par son représentant légal, qui accepte les présentes conditions pour lui.

Le jour de la formation, le participant mineur doit remplir au moins une de ces deux conditions :

- être accompagné de son représentant légal ;
- remettre une autorisation parentale signée.

À défaut, le mineur ne peut pas participer à la formation, et aucun remboursement n'est accordé.

Pendant toute la durée de la formation, le participant mineur reste sous la responsabilité de son représentant légal. TAHITI HYDROPONIC n'assure ni sa garde ni sa surveillance.

Article 8 – Sécurité et comportement

Les participants respectent les consignes de sécurité données par le formateur, notamment lors de la manipulation des solutions nutritives et des correcteurs de pH.

TAHITI HYDROPONIC peut exclure un participant dont le comportement met en danger sa sécurité ou celle des autres, sans remboursement.

Article 9 – Retards

Un participant arrivant en retard ne peut prétendre à aucun remboursement ni rattrapage des modules manqués.

Article 10 – Force majeure

En cas d'événement indépendant de la volonté de TAHITI HYDROPONIC (alerte cyclonique, intempéries, coupure prolongée d'électricité ou d'eau, etc.), la session peut être reportée sans indemnité. Les conditions de report de l'article 4 s'appliquent.

Article 11 – Droit à l'image

Des photos peuvent être prises pendant la formation et utilisées pour la communication de TAHITI HYDROPONIC. Tout participant qui s'y oppose le signale au formateur au début de la session.

Article 12 – Support de formation

Le récapitulatif remis aux participants est réservé à un usage personnel. Il ne peut pas être reproduit ni diffusé sans l'accord de TAHITI HYDROPONIC.

Article 13 – Données personnelles

Les informations communiquées lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour gérer la formation et ne sont pas transmises à des tiers.

Article 14 – Réclamations et litiges

Toute réclamation est adressée à tahitihydroponic987@gmail.com ou par téléphone au 89 42 04 62. Les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, le litige relève des tribunaux compétents de Papeete.

Article 15 – Acceptation des conditions

Toute inscription nécessite de cocher la case « J'accepte les conditions générales ». Cette validation vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions, sous réserve des droits légalement applicables au participant.

Mentions légales
TAHITI HYDROPONIC, SAS à associé unique au capital de 200 000 XPF, immatriculée au RCS de Papeete sous le n° 26 619 B.
Siège social : PK 35,500 côté montagne, quartier Vehiatua, BP 121116, 98712 Papara, Polynésie française.
Boutique : centre commercial Tamanu, 1er étage, local L19, Papara.
Présidente : TLFAM HOLDING.
Contact : tahitihydroponic987@gmail.com – 89 42 04 62.